Entre père et fils. — A la suite d'une violente discussion, survenue lundi après-midi, entre Jean V..., cabaretier, rue Duflot et son fils Alexandre, ce dernier frappa son père à la tête avec un instrument contondant. Le sang jaillit en abondance de la blessure.

La police a rédigé un rapport à la charge de l'agresseur.

Coups reçus par un enfant. — Une femme, Adolphine Vandeboogaert, du boulevard de Cambrai, cour Selosse, a porté plainte à M. le commissaire de police du 1er arrondissement; elle a déclaré que des coups avaient été donnés à son enfant par une voisine. Une enquête est ouverte.

Dernier écho du carnaval. — Un tisserand Edouard Cappieters, circulait mardi matin dans la rue Watt, coiffé d'un béret blanc agrémenté de fleurs et d'un ruban rouge. Il était chaussé d'espadrilles avec cocardes. Le béret a été saisi et remis à M. le commissaire de police du 1er arrondissement.

Un ferblantier, Victor Degrave, un poêlier Arthur Degraeve, une tisserande Mathilde Vangulick et une repasseuse Jeannette Vangulick sont entrés lundi soir travestis à l'Hôtel des Pompiers. Un rapport a été dressé à leur charge.

Chronique de l'ivresse. — Nombreuses ont été hier les arrestations d'ivrognes. Nous nous bornerons à signaler celles qui présentent quelque particularité.

Une journalière, Louise Colsaut, a été ramassée en état d'ébriété et de vagabondage dans des lieux d'aisances, passage Mazagran; conduite au dépôt de sûreté, elle a injurié les agents.

Rue de Lannoy, des agents ont trouvé un certain Louis B..., de la rue Ste-Thérèse. Cet individu qui causait du tumulte était affublé d'une étoffe rouge.

Un marchand de brosses, Alois D..., demeurant rue Monge, qui faisait également du tapage sous l'influence de la boisson, dans un estaminet de la rue des Fossés a été appréhendé comme le précédent par dame police, bien qu'un des clients ait déclaré aux agents qu'il irait voir M. Carrette, maire de Roubaix pour faire délivrer D.

Un habitant de la rue Pierre-de-Roubaix, L. F..., avait lui aussi, bu plus que de raison. Il a commis une indécence et a injurié le brigadier de police Lemaire : il a été arrêté puis relaxé.

Enfin, un représentant de commerce, Charles Mériaux, que la boisson rendait agressif a été conduit, de même que les autres, en lieu sûr.

Arrestation d'un expulsé. — Un journalier, Louis Decorte, sous le coup d'un arrêté d'expulsion a été hier arrêté chez lui par la police du 3e arrondissement.

DRAPERIES et Nouveautés pour Vêtements sur MESURE

A LA GRANDE MAISON - PARIS

SUCCURSALE DE **LILLE**, 15, RUE FAIDHERBE

34073

Flers. — *Vol à l'église.* — M. Wattel, pauvriseur, a constaté, hier matin, que des malfaiteurs, encore inconnus, s'étaient introduit à l'église la nuit précédente et y avaient fracturé le banc du pauvriseur. Le plateau servant à la quête avait disparu.

Communications diverses

« Fanfare Delattre ». — Les musiciens de la *Fanfare Delattre* sont priés de ne pas manquer d'assister à la répétition générale qui aura lieu mercredi à 8 heures et demie du soir, en vue du concert du 20 courant.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

Père et sœur ! — Rahon, par Chaussin (Jura), le 23 avril 1892. Nous sommes guéris et très satisfaits. Mon père, qui était atteint d'une névralgie et ma sœur qui était anémique ont été guéris tous deux par vos **Pilules Suisses**. Nous vous autorisons à le publier. (Sig. lég.) SEUROT. [illegible]

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Un enfant de neuf ans mordu par un chien enragé. — Mardi matin, un chien de forte taille, atteint de la rage, a parcouru le hameau du Grimonpont. Un enfant, Lucien Dumortier, âgé neuf ans, en a été mordu. Il sera conduit, mercredi matin à Paris, à l'Institut Pasteur. L'animal a mordu également quatre de ses congénères dont trois appartenaient au préposé des douanes Bouté, de la brigade de Grimonpont, et le quatrième au sous-brigadier Mullier.

Le chien a été abattu par ces derniers dans la cour de la ferme Dumortier.

M. Roger, vétérinaire à Roubaix, mandé télégraphiquement par M. Pollet, maire de Wattrelos, s'est rendu immédiatement à Grimonpont et a procédé à l'autopsie. Elle révélé des symptômes d'hydrophobie et la présence de nombreux corps étrangers l'intérieur de l'animal. On suppose que ce chien était venu de la Belgique.

L'administration des douanes a ordonné que les chiens mordus soient tenus en observation en attendant les décisions de l'autorité à cet égard.

Un homme qui mord. — La gendarmerie a dressé hier procès-verbal à la charge d'un certain Carlos Pezin qui, sans aucune provocation, a frappé et mordu, à l'estaminet Cyrille, au hameau du « Petit-Tournai », plusieurs clients de la maison.

TOURCOING

La réception du commandant Monteil. — Les membres de la Société de Géographie qui désireraient assister au banquet qui sera offert au commandant Monteil, dimanche prochain, 19 courant, à l'hôtel de l'Europe, à Lille, sont priés d'envoyer leur adhésion avant mercredi soir, 15 courant, au Secrétaire de la Société, M. J. Petit-Leduc, 42, rue des Poutrains.

La vérification des poids et mesures. — La vérification des instruments de pesage et de mesurage est commencée à Tourcoing depuis le 1er mars, et se continuera jusqu'à la fin d'avril. Le bureau, ouvert les jours ouvrables, le matin de neuf heures à midi, et le soir de deux a quatre heures, est situé rue du Tilleul, n° 131.

Un commencement de grève. — Les trieurs et hommes de peine occupés au peignage de MM. veuve Fouan-Lemau et fils, rue de la Folie, au nombre de 50, ont quitté le travail mardi à midi. Ils prétendent qu'on veut revenir sur une certaine augmentation qui leur avait été accordée, il y a quelques semaines; sur l'avis qui leur aurait été donné de la mise en vigueur des anciennes conditions, ils sont aussitôt sortis mais ne se sont livrés à aucune manifestation.

L'affaire mystérieuse dont nous avons avons parlé hier n'est rien autre chose, suivant l'instruction ouverte, qu'une audacieuse tentative de vol.

M. T... et son voisin le menuisier D... étaient, depuis plusieurs années, liés d'amitié. M. T... n'avait pas de secret pour son voisin et il y a quelques jours il lui confiait qu'il avait un placement d'argent assez important à faire. C'est alors que D... imagina d'éloigner, dimanche soir, M. T... et sa fille, afin de pouvoir, en leur absence, opérer tout à son aise et enlever le magot. Il leur avait donc donné rendez-vous le soir dans un café de Roubaix afin d'assister au défilé des masques.

Quand il a pénétré dans la maison à l'aide d'une fausse clef, il ignorait que Mlle T... n'eut pas accompagné son père ; quand dérangé dans ses plans et arrêté, sur les cris poussés par la jeune fille, par quelques voisins, il leur donna certaine explication délicate qui le fit prendre tout d'abord pour autre chose qu'un voleur et quand les voisins mieux renseignés par la jeune fille voulurent se mettre à la poursuite, D... se réfugia d'abord dans la guérite du garde-barrière, puis chassé de là à coups de pierres il s'éclipsa comme nous l'avons dit hier.

Cet individu est resté introuvable.

Les inconvénients des constructions défectueuses. — Il existe encore, et en grand nombre, des maisons de construction ancienne, principalement dans la banlieue, dont les cabinets d'aisance sont tenus d'une manière déplorable : les fosses sont à peine recouvertes de quelques planches vermoulues.

Lundi, vers le soir, un petit garçon de trois ans, fils de M. Empens, cabaretier, rue de la Cité, qui s'amusait avec d'autres enfants dans la cour de M. Demarque, aux Orions, tomba dans un de ces cloaques. Il en fut retiré aussitôt; mais il avait déjà éprouvé un commencement d'asphyxie.

Tombé d'une échelle. — Mardi vers 9 heures du matin, M. Arthur Baisez, âgé de 23 ans, ferblantier, travaillait à un bâtiment en construction, place Leverrier. Tout-à-coup il perdit l'équilibre en gravissant une échelle, et tomba à la renverse d'une hauteur de 3 mètres. On le releva perdant du sang en abondance par une large et profonde blessure à la tête, et on le transporta sans perte de temps à son domicile, place Thiers, cour Liagre.

M. le docteur Cuisset, fut aussitôt appelé à donner des soins au blessé, et à moins qu'il ne se soit produit des lésions internes, l'accident ne parait pas devoir entrainer de suites graves. Le soir l'état de M. Baisez était aussi satisfaisant que possible.

Un insoumis. — Les gendarmes de Tourcoing ont arrêté, mardi, aux environs de la frontière, un sieur Louis Maquet, âgé de 25 ans, recherché depuis longtemps par le bureau de recrutement de Lille, pour insoumission. Il venait d'être expulsé du territoire belge.

Des locataires indélicats. — Mlle Victorine Moerman, couturière rue de la Croix-Rouge n° 22, avait depuis sept mois, comme locataire les époux V..., le mari mouleur et la femme journalière, qui lui étaient redevables d'une somme de 60 francs pour loyers échus et nourriture. L'homme partit mardi matin comme d'habitude à 4 heures 3/4 pour se rendre à son travail au Blanc-Seau. La femme quitta la maison à 8 heures, n'emportant aucun paquet.

A neuf heures Mlle Moerman s'aperçut de la disparition de 2 draps de lit, une couverture en laine, 2 paires de bottines, 2 tabliers, 2 chemises de femmes, et d'un pantalon, le tout d'une valeur de 105 francs non compris la dette de 60 francs.

On n'a revu ni l'homme ni la femme. On les croit à Roubaix.

Marcq-en Barœul. — *Un noyé.* — Le corps de Louis Verhaghe, âgé de 29 ans, domestique au collège de Marcq, disparu depuis trois semaines, a été retiré lundi du canal près de l'écluse. On ne sait s'il y a eu accident ou suicide.

— *Un vol important.* — M. Desutter, cabaretier, rue de Marquette, hameau du Pont, a été victime d'un vol de 400 fr. en numéraire, et d'une montre de la valeur de 34 fr.; le tout était placé dans une armoire dont on n'avait pas retiré la clef.

Les soupçons se sont naturellement portés sur trois individus, d'origine belge, qui logeaient dans la maison, et qui ont aussitôt disparu.

— *Un mécanicien vindicatif.* — Lundi, à 2 heures de l'après-midi, le garde Roussel, qui passait sur la place de Marcq, adressa des observations au mécanicien Alphonse Vermasse, âgé de 34 ans, qui avait lancé la machine qu'il conduisait à une vitesse inaccoutumée. Vermasse répondit par de grossières injures et, rendu tout à coup furieux, il arrêta le train, courut sur le garde, lui porta trois coups de poing en pleine figure, le terrassa ensuite et le frappa à coups de pied. Heureusement Emile Woets, âgé de 32 ans, ouvrier forgeron, vint au secours de M. Roussel, à eux deux, ils maintinrent le mécanicien et le conduisirent à la chambre de sûreté de la commune. Il a été amené mardi, par les gendarmes, à la prison de Tourcoing.

Le malheureux avait été condamné par le conseil de guerre, à 5 ans de travaux publics, pour outrages à un supérieur.

Il est né à Lille, marié, père d'un jeune enfant et demeure à Marcq, hameau de l'Entrepôt.

Halluin. — *Un tisserand qui a la boisson mauvaise.* — M. Duquesne, commissaire de police, a dressé procès-verbal à la charge d'un tisserand, Jules Decou, âgé de 20 ans, prévenu de violences, tapage nocturne et ivresse manifeste.

Linselles. — *Ivrognes en goguette.* — Quatre ouvriers agricoles, Théophile Rychaert, Henri Ackaert, Pierre Liphout, Florimond Bucquenoye se trouvaient en état d'ivresse dans un estaminet ayant pour titre : « Au Belcau », où ils cassèrent une lampe. Ils sont partis du cabaret en emportant une table et une chaise.

La police locale, informée de ces faits, s'est mise à la recherche de ces individus, qui, finalement, ont été arrêtés. Procès-verbal a été dressé à leur charge.

LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

des filles mineures et des femmes

DANS LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

promulguée le 2 novembre 1892

10 exemplaires en feuilles, 1 fr. 25. 25 id. 2.50.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix.* 66329

LILLE

Le crime de Saint André. — *Nouveaux détails.* — M. Deja a été frappé au-dessus du sein gauche. L'arme a pénétré dans le poumon. L'hémorrhagie qui en est résultée a déterminé une mort presque foudroyante.

Les camarades de Deja ont déclaré au parquet que les garçons de ferme ont été les agresseurs et qu'il n'y a pas eu de bataille. Cependant ceux-ci sont couverts d'ecchymoses, surtout Vandaele, le meurtrier.

Les prisonniers de leur côté prétendent qu'ils ont été attaqués les premiers et qu'ils avaient le dessous.

Vandaele a ajouté que se voyant sur le point d'être terrassé, il a frappé de son couteau la personne qui le serrait de plus près.

La victime, M. Deja était mécanicien, chez MM. Villain fils et Cie, à Lille. C'était un très-honnête homme. Il jouissait de l'estime générale.

Excursion en Italie, à l'occasion du Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. — Départ le 11 avril 1893.

L'itinéraire de ce voyage est le suivant : Bruxelles, Luxembourg, Bâle, la Suisse, le St-Gothard, Milan, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Rome, Naples, Capri, Sorrente, la Grotte d'Azur, Pompéï (facultativement le Vésuve), le Monte-Cassino, Rome (audience pontificale le 22 avril), Pise, Gênes, Turin, Paris, Bruxelles. — Durée : 3 semaines. — Prix : 1re classe, 620 francs ; 2e classe, 535 francs.

Moyennant le versement des sommes ci-dessus, les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement, à Roubaix chez M. Henri Messelin, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 119.

Concerts et Spectacles

« Fanfare Delattre ». — La *Fanfare Delattre* donnera son concert annuel d'hiver, lundi 20 mars, dans le grand salon de la Mairie. Ce concert est exclusivement réservé aux membres honoraires de la société. La fête promet d'être fort brillante en raison de la réputation des artistes qui ont promis leur concours : Mlle Marguerite Lion, 1re chanteuse du théâtre de Liège, M. Piotsi, 1er ténor du théâtre de Tournai, M. Yvon Beyls, cor, premier prix du Conservatoire de Paris, Mlles Marguerite, Rose et Hermance Honorez, pianiste, violoniste et violoncelliste, M. Titz le chanteur de genre bien connu de Bruxelles et Mlle Vandenberghe, pianiste. Le programme du concert paraîtra dans quelques jours.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roncq, le 14 mars.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez, je vous prie, avoir la bonté d'insérer, dans votre plus prochain numéro, la rectification suivante. Sous ce titre : « Roncq, une lugubre trouvaille », vous dites, dans votre numéro portant la date du 18 mars :

« Trois ouvriers de ferme étaient occupés, hier, à vider une fosse d'aisance chez M. Dumoulin, pharmacien. L'un d'eux, Henri Wastyn, remonta, à son insu, vers le soir, un petit cadavre de cinq mois ».

Ce récit n'est pas exact. Des hommes ont vidé vendredi 10 courant de 4 h. 1/2 à 7 heures du soir, ma fosse d'aisance, et n'ont absolument rien remarqué, ce n'est que le mardi matin 12, après que les tonneaux enlevés chez moi eurent passés une nuit dehors qu'ils sont venus me faire part de leur découverte, de laquelle j'ai prévenu *moi-même* immédiatement M. D. Leurent, maire de la commune.

» Espérant que vous voudrez donner asile à ces quelques mots, je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. » FL. DUMOULIN »

PETITE CORRESPONDANCE

H. J. — 1° Il n'y a aucun engagement de trois ans pour la cavalerie. 2° Demandez au commandant de recrutement, au moment du conseil de révision, d'être affecté à cette arme, ou écrivez dès à présent, à Lille, à cet officier, chargé des affectations. 3° Il faut remplir les mêmes formalités, et produire les mêmes pièces que pour un engagement volontaire.

L. Gy. — Pour le Conseil de révision, nous vous renseignerons dans quelques jours; indiquez-nous les régiments sur lesquels vous désirez être fixé, et nous vous désignerons les garnisons.

H. — Non, il n'a droit à aucune dispense légale; mais il peut solliciter la faveur d'être renvoyé dans ses foyers, comme soutien de famille.

M. G. N. — Un médecin spécialiste pourra seul vous indiquer le traitement, si toutefois il existe.

P. L. L. — Votre frère étant engagé, vous ne pouvez obtenir un sursis. Pour vous en assurer, adressez, aussitôt après le conseil de révision, une demande dans ce sens à M. le commandant de recrutement, à Lille.

Les habitués du café « Fin de Siècle. » — Oui, il doit rentrer dans le point.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Tourcoing. — *Audience du 14 mars.* — QUESTION DE COMPÉTENCE. — A une action intentée par le syndic de la faillite Carrette en rapport à la masse créancière de 72,000 fr. pour commissions indûment perçues contre MM. Lévy frères et Cie de Paris, ceux-ci avaient invoqué une exception d'incompétence *ratione loci.*

Par un jugement très longuement motivé, le tribunal repousse ce moyen, en décidant que l'action du syndic est bien une demande reconventionnelle, qui ne peut être disjointe de la demande principale à savoir la demande de MM. Levy en production au passif de la faillite; en second lieu, que l'attribution de juridiction du tribunal de la Seine, portée dans les contrats passés par M. Carrette n'est pas opposable à la faillite; et enfin que l'action engagée est bien une action qui a pris naissance de la faillite elle-même.

C'est pour ces différents motifs que le Tribunal s'est déclaré compétent et a retenu l'affaire pour être plaidée au fond.

LA GRÈVE DU BLANC SEAU. — C'est du différend survenu entre des porteurs de charbon et MM. Petit père et fils qu'il s'agit. On n'a pas oublié qu'un incident de procédure a fait remettre, il y a huit jours, les débats de cette affaire.

M. Duforest, agent d'affaires se présente encore pour les porteurs de charbons sur les 27, aux noms desquels l'assignation avait été lancée, 16 sont comparants et six seulement assistent à l'audience.

M. Duforest expose dans ses conclusions que ses clients travaillaient au déchargement de bateaux de charbon moyennant un salaire de 0,30 c. par mille kilos : que *brusquement MM.* Petit père et fils ont réduit ce salaire de cinq centimes et ont voulu l'appliquer à un travail déjà exécuté. En droit, ajoute-t-il, la rétroactivité n'est pas admissible et un patron n'est pas fondé à diminuer le salaire sans un délai de prévenance. Ces agissements ont causé un préjudice aux demandeurs qui réclament de ce fait une indemnité de 3 fr. par chaque jour de chomage, plus une somme de 146 fr. qui leur a été retenue.

En résumé M. Duforest demande pour les porteurs de charbons la faculté d'opérer le déchargement des bateaux de charbon et faute de ce faire, le paiement de la somme de 642 francs importance du salaire de déchargement.

Me Ruffelet répond que MM. Petit père et fils ne connaissent aucun des demandeurs, qu'ils n'ont passé de marché avec aucun d'eux ; qu'en fait, ils traitaient avec M. Auguste Desprez, qui embauchait et payait lui-même les ouvriers pour le déchargement des bateaux ; que si les demandeurs avaient une réclamation à formuler, c'est à M. Desprez qu'ils devaient s'adresser ; que MM. Petit père et fils n'ont opéré aucune retenue de salaire, et que, d'ailleurs, le travail était terminé.

Sur les 27 porteurs de charbon, dit encore Me Ruffelet, neuf au moins reconnaissent n'avoir pas traité avec les défendeurs et sept autres n'ont même pas travaillé au déchargement. La demande, formulée ainsi pour une collectivité, n'est pas recevable et les allégations du demandeur ne sont justifiées par aucune preuve.

Me Duforest réplique que M. Desprez n'est que le contre-maître de MM. Petit père et fils; que plusieurs de ses clients sont occupés dans la maison depuis assez longtemps; qu'enfin si certains des demandeurs ont, depuis, repris le travail, il lui suffit de réduire proportionnellement la demande tout en maintenant le principe.

La cause a été mise en délibéré.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

(Voir le Tableau à la 4e page)

NORD

Une rixe sanglante à Haubourdin. — Mardi, à trois heures de l'après-midi, une rixe a éclaté entre plusieurs individus dans l'estaminet du « Pigeon voyageur », rue de la Gare. L'un d'eux, Louis Cousin, a reçu plusieurs coups qui lui ont fait perdre connaissance. Il porte une blessure profonde à la tête et deux à la poitrine. On ne peut se prononcer sur son état.

Les agresseurs ont été arrêtés.

PAS-DE-CALAIS

Un accident de chemin de fer. — Lundi, à midi 15, le train de voyageurs 1426, venant de St Omer, s'est engagé en arrivant à la station de Berguette sur une voie de manœuvres et a tamponné une locomotive qui y stationnait. Deux voyageurs et le mécanicien du train tamponneur ont été blessés légèrement.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Tourcoing

Séances des 12 et 13 mars 1893

DÉSIGNATION DES CAISSES	VERSEMENTS nomb	VERSEMENTS sommes	REMBOURSEMts nomb	REMBOURSEMts sommes
Tourcoing ..... (dim... / lundi..	93	19 212 ..	119	51 695 72
Blanc-Seau	12	1.695 .	6	4.178 42
Croix-Rouge	8	480 .	6	614 96
Halluin	1	40 ..	10	3.252 33
Linselles	9	7.7[illegible] ..	32	33 597 74
Roncq	4	1.770 ..	13	8.397 30
Bondues	3	73 ..	10	2 146 84
Bousbecque	3	1 400 .	10	2 562 11
Neuville	7	2.425 ..	14	8.899 73
Mouveaux	5	1 355	3	425 ..
TOTAL	145	35 304 .	223	114 967 15

Administrateurs de la 1re quinzaine du mois de mars, à Tourcoing : MM. J. Tack, E Moulin, P. Lorthiois. — Au Blanc-Seau, MM. Duquesnoy. — A la Croix-Rouge, L. Honoré. — Halluin, Lemaire. — Linselles, E. Bolin. — Roncq, L. Decottignies. — Bondues, Deheule. — Bousbecque, Crop. — Neuville, Phalempin. — Mouveaux, Pollet.

Jours et heures des séances. — A Tourcoing : Le dimanche de 9 h. 1/2 à midi. Le lundi de 5 à 6 h. 1/2. — Bureaux auxiliaires. — Au Blanc-Seau : de 8 h. 1/2 à 10 h. — A la Croix-Rouge : de 9 h. à 10 h. — Dans les succursales : de 10 h. 1/2 à midi, le dimanche seulement.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier, L. LEDUC.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 11 mars.* — Elisa Decaerié, rue des Longues-Haies, 76. — Flore Delsalle, rue des Fabricants, 45. — Pierre Lamour, rue Richelieu, 8. — Jules Vernier, boulevard Gambetta, 59. — Louis Parez, rue des Anges, cour Delmotte, 2. — Edmond Haerynck, rue St-Amand, 70. — Marcel Trachez, boulevard de Metz. — Raoul Gaudfrin, rue des Arts, impasse Mozart, 8. — Albert Lepers, Hôtel-Dieu. — Rachel Lemaire, rue Jemmappes, 11. — Hector Meegens, rue du l'Ile, cour veuve Bente. — Jeanne Duplat, rue Foucault, 2. — François Brice, boulevard de Strasbourg, 97. — Jeanne Casiez, rue de Tourcoing, 110. — *Déclarations de décès du 11 mars.* — Auguste Martignon, 39 ans, Hotel Dieu. — Charles Rammaert, 71 ans, rue de la Longue Chemise, 4. — Marguerite Dussaussois, 2 mois, rue Neuve, 46. — Marcel Winckel, 20 ans rue de Lille, 47. — François Guelton, 6 mois, rue de la Balance, 38. — Hortense Stremes, 4 mois, rue des Vélocipèdes, 7.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 12 mars.* — Charles Lorthiois, rue du Général Chanzy. — Jules Jeannelle, rue du Petit-Village. — *Du 13.* — Jean Bonche, rue du Flocon. — Raimond Lecomte, rue Jombart Caspaun. — Auguste Castelain, rue Joire. — Damien Crochon, sentier de Roncq. — Maurice Marchand, rue du Casino. — Mathilde Deplancke, Blanc Seau. — Maurice Delberghe, rue Debuchy. — Denise Bossuyt, rue Winoc Chocqueel. — Victor Lambelain, aux Phalempins. — *Du 11.* — Germaine Pollet, rue des Piats. — Alphonse Florin, rue de la Marlière. — Andréa Darras, rue Bouchard. — *Déclarations de décès du 12 mars.* — Berthe Farvacque, 8 mois, rue de la Potente. — Emilie Desbonnet, 1 jour, rue de la Marlière. — Laure Wittendal, 1 an, rue de la Baille. — *Du 13.* — Jean-Baptiste Verbeke, 4 mois, rue du Jambon. — Emile Petit, 9 mois, rue du Cimbale. — Paul Decock, 4 ans, rue de la Blanche Porte. — Gustave Van Elstraete, 1 mois, rue du Jambon. — *Du 11.* — Angèle Maertens, 6 ans, rue de Gand. — Paul Marlière, 50 ans, rue du Tilleul. — Achille Vanneste, 3 ans, rue Nationale. — Alexandre Odoux, 70 ans, sans profession, rue de la Blanche-Porte. — Cyrille Deceninck, 7 mois, Blanc Seau.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 10 au 12 mars.* — Marguerite Hemeleere, rue de la Procession. — Celine Dewaele, route de Roncq. — Eugène Vanacker, rue des Ecoles. — Louis Deplasse, route de Lille. — Augusta Tuytens, cour Mahieu. — Zoé Vaes, à la Panuerie. — Emile Kiepe, au Mont. — Julie Debacre, au Colbras. — *Déclarations de décès du 10 au 12 mars.* — Prosper Lahousse, 3 semaines, rue des Ecoles. — Germain Leman, 78 ans, à l'Hospice. — Verbecke, enfant mort-né du sexe masculin, au Christ-Daël. — Nestor Baston, 1 mois, cour la Gendarmerie. — Alexandrine Verwalle, 3 ans, maisons Gratry. — Clémence Declercq, 4 mois, rue Frazel. — Delezere, enfant mort-né du sexe masculin, au Colbras. — Cyrille Vermeulen, 16 mois, cour Dansette.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FERRAILLE-MESSIAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Joseph FERRAILLE, décédé à Croix, le 12 mars 1893, dans sa 43e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 10 heures, en l'église St-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, à 9 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille A. WINCKEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Marcel-Paul Joseph WINCKEL, décédé à Roubaix le 13 mars 1893, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 47.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Conduites de gaz naturel à Chicago. — Chauffage à bon marché. — La toxicité de la fumée de tabac. — Le tabac ne contient pas d'acide prussique. — Accidents du travail dans l'industrie. — Passe courroie de M. Piat.

Dans une de nos dernières causeries, nous avons parlé des *conduites d'huile minérale devant servir à alimenter* les foyers de chaudières à vapeur de l'Exposition de Chicago. Mais cette ville privilégiée possède actuellement des conduites d'un autre genre; nous voulons parler du gaz naturel, si répandu dans quelques Etats de l'Amérique du Nord et qui a rendu des services considérables aux industries de ce pays. Le gaz naturel est recueilli dans des puits situés dans l'Etat d'Indiana, à 200 kilomètres de distance moyenne de Chicago.

Avant l'introduction dans les conduites, la pression naturelle du gaz est augmentée au moyen de pompes. Les tubes dont la conduite est formée sont en acier; leur diamètre varie de 200 à 250 milimètres. Le plus grand diamètre étant celui de la partie de la conduite la plus rapprochée de la ville. A Chicago même, le diamètre est porté à 750 milimètres, et la pression du gaz correspond à celle qui est mesurée par la hauteur d'une colonne d'eau de 13 milimètres.

Le gaz naturel amené ainsi à Chicago doit surtout servir pour le chauffage des habitations et des générateurs à vapeur, sa puissance calorique est en effet très considérable. Un point non moins intéressant, c'est de connaitre le prix du combustible dont on peut ainsi disposer: les *consommateurs payent le gaz à raison de dix* centimes le mètre cube. Et voici pourquoi l'industrie des Etats Unis pourra soutenir victorieusement la concurrence contre l'étranger, même après l'abolition du tarif Mac-Kinley.

La fumée de tabac contient-elle une assez grande quantité de nicotine pour la rendre dangereuse aux fumeurs? Telle est la question que se sont posée récemment deux professeurs de Vienne, MM. Abeles et Paschkis. On sait, en effet, que plusieurs physiologistes ont nié l'existence de la nicotine dans la fumée de tabac et ont voulu expliquer les phénomènes d'empoisonnement dus au tabac à la présence dans la fumée des bases de pyridine. De plus, outre ces bases, on a trouvé dans la fumée de tabac de l'oxyde de carbone, de l'hydrogène sulfuré et de l'acide cyanhydrique.

Pour se rendre un compte exact de la composition de la fumée du tabac, les deux savants précités ont adopté le procédé suivant : Ils firent passer au moyen d'un aspirateur la fumée d'environ 200 cigares de la Havane par six flacons, dont le premier contenait du carbonate de soude, le deuxième de l'eau, le troisième de l'acide sulfurique diluée, le quatrième encore de l'eau, le cinquième de l'alcool et le sixième de l'éther. Le passage de la fumée dans ces flacons laissa dans le premier une coloration brun foncé, dans les deux derniers une coloration jaune clair. Dans tous les cas, l'analyse du contenu des deux *premiers flacons ne révéla pas la présence, dans la fumée,* de l'acide prussique, résultat très rassurant pour les fumeurs. Quant à la nicotine, les recherches dont nous venons de donner un aperçu sommaire, ne paraissent pas encore bien concluantes.

Les accidents de travail qui se produisent dans les ateliers mécaniques constituent une source de sérieux inconvenients pour les patrons, depuis surtout qu'une loi assez sévère a proscrit des pénalités dont les tribunaux ne se privent pas d'accabler les chefs d'usines. Pour cette raison, tout dispositif tendant à supprimer les accidents involontaires est assuré d'un bon accueil parmi les patrons. Nous allons donner quelques renseignements sur un passe-courroie inventé par MM. Piat et Forest, et dont nous trouvons la description avec figure dans le dernier numéro de la REVUE UNIVERSELLE.

On sait que, après avoir arrêté une machine outil en faisant passer la courroie d'entrainement sur une poulie folle, il arrive que celle-ci se remet de nouveau en marche pendant que la machine motrice continue à tourner, lorsque, pour une cause quelconque, la poulie folle, libre d'abord sur son axe, vient à entrainer celui-ci. On ne peut remédier à cet inconvénient qu'en abattant la courroie; mais ce procédé a causé plus d'un accident grave et présente de sérieuses difficultés lorsqu'il s'agit de remettre cette courroie sur la poulie d'entrainement. Il faut, en effet, ralentir la marche du moteur, ce qui occasionne toujours une grande perte de temps.

Le dispositif de MM. Piat et Forest permet d'opérer les diverses manœuvres à la vitesse normale du moteur et sans aucun danger. Il se compose de deux parties distinctes assemblées *sur un même support fixé au plafond.* L'une d'elles, servant à remettre la courroie en fonction est constituée par un manchon, soutenu par un collier divisé en deux parties, l'une d'elles étant fixée au support dont il vient d'être question. Les deux parties de celui-ci sont réunies par des boulons. Le manchon porte le bras monte-courroie et entoure l'arbre moteur sans le toucher. Les axes du manchon et de l'arbre sont parallèles et placés à une certaine distance entre eux.

Une corde enroulée sur le manchon et portant un poids sert à imprimer à celui-ci et au bras porte courroie le mouvement angulaire nécessaire pour opérer la remise en place de la courroie. Une équerre et un bras de fonte butant contre un taquet, entravent le mouvement du porte courroie qui, en raison de la vitesse acquise après un mouvement de rotation autour de la poulie, pourrait continuer à tourner. Ce taquet porte un ressort de rappel au-dessous et au-dessus duquel se trouve ménagé un trou, afin de permettre le dégagement d'une pièce en forme d'S, portée par le ressort de rappel.

La deuxième partie du passe-courroie se compose d'une console fixée au support qui soutient le dispositif; dans ce support se meut une tige à l'extrémité de laquelle on a placé une bobine destinée à faire tomber la courroie en la faisant glisser sur la surface de la poulie. Pour effectuer cette opération, il suffit de tirer une corde pendant parallèlement à celle qui supporte le contre-poids, et la bobine est ramenée à sa position primitive par le ressort à boudin de rappel.

HENRI FARJAS.

Directeur de la *Revue Universelle.*

BELGIQUE

Mouscron. — *Une sauvage agression.* — Lundi vers neuf heures et demie du soir, quelques individus, parmi lesquels Charles-Louis Vercruysse, âgé de 17 ans 1/2, et Rémi Heuyse se trouvaient à l'estaminet Dekiste, au Christ. Pour un motif des plus futiles, les deux clients se prirent de querelle.

Vercruysse provoqua son antagoniste à se rendre dans la rue. Remi Heuyse .. declina l'offre.

Bientôt Vercruysse partit. Quelques minutes après, Heuyse quitta le caret pour rentrer chez lui. Arrivé à proximité de la maison de Vercruysse, celui-ci, qui s'était caché, bondit sur son ennemi et, avant qu'il eut pu se *reconnaître, lui porta trois violents coups de couteau,* l'un à la tempe gauche, le deuxième à l'épaule droite et le troisième au bras gauche, puis s'esquiva.

Heuyse, perdant du sang en abondance, rentra chez lui. Un docteur immédiatement appelé donna ses soins au malheureux dont l'état est assez grave.

Le brigadier de gendarmerie Vanderdonck et son subordonné Beuyck en service dans les environs se mirent à la recherche du lâche agresseur, mais celui-ci était introuvable. Mardi vers dix heures, ils furent cependant assez heureux pour le capturer. Il a été transferé, dans l'après-midi, à la maison d'arrêt de Courtrai, pour être laissé à la disposition de M. procureur du roi. On s'attend à une descente de parquet.

Menin. — *Deux drames au couteau.* — *Descente du Parquet.* — Nous avons parlé hier du drame au couteau qui s'est déroulé à l'estaminet « A la gare du Tram » tenu par M. Joseph Verbeke, à la porte d'Ypres. C'est le fils de celui-ci, Charles Verbeke, ouvrier en tabac, qui a porté, au cours de la rixe, un coup de couteau à la tête au cultivateur Declercq, et la grièvement blessé.

Le parquet de Courtrai est descendu mardi après midi à Menin pour une confrontation.

Il a commencé également une instruction relativement à des faits analogues qui se sont passés, lundi soir, au hameau des Baraques.

On sait qu'une grève partielle a éclaté il y a un mois environ chez MM. Dewilde et Cie, fabricants de tapis à Halluin. Elle s'est terminée, on se le rappelle, par le renvoi de quelques ouvriers grévistes qui ne s'étaient pas rendus au travail au jour indiqué.

Lundi soir, vers onze heures et demie, un ouvrier congédié était entré dans un estaminet des Baraques intitulé : « Aux armes de Tourcoing ».

A la vue de deux « monteurs » et d'un employé de l'établissement industriel, cité plus haut, l'ouvrier brandit un couteau et leur en porta plusieurs coups. Ils reçurent des blessures heureusement sans gravité. Dans la bagarre, l'agresseur lui-même s'est blessé d'un coup de couteau à la main droite.

Les blessés et les témoins ont été entendus par les magistrats.

Un incendie à Middelkerke. — Dimanche, à la tombée de la nuit, un vaste incendie s'est déclaré à l'*Hôtel de la Plage*, à Middelkerke, et s'est propagé avec une rapidité effrayante. Plusieurs villas ont été détruites. C'est un désastre.

Le referendum en Belgique. — Le système du referendum se propage en Belgique. Un grand nombre de villes de province suivent l'exemple de la capitale. Hier, un referendum organisé à Ypres a donné, sur 1,471 votants, 1,460 voix en faveur du suffrage universel, et à Pâturages sur 2,533 votants, 2,450 voix.

UNE QUESTION D'HYGIÈNE

Comment boire

Doit-on boire froid? Doit-on boire chaud ?

C'est une question d'hygiène pratique qui, en cette saison surtout, est d'actualité.

Remarquons toutefois qu'un certain nombre d'hygiénistes préconisent l'usage des boissons chaudes, non seulement en hiver, mais aussi en été, et ce sont les raisons qu'ils invoquent que nous voudrions exposer.

Il est un principe que nous appellerons d'hygiène théorique car, bien peu d'individus consentent à le mettre en pratique : c'est qu'il y a avantage à boire le moins possible. L'individu qui boit peu aura l'organisme moins encombré de tissu cellulaire, ses *muscles se contracteront* avec plus d'énergie, il transpirera moins et évitera ainsi l'affaiblissement qui résulte de la transpiration, il sera plus agile, plus sec, plus vigoureux.

Les mêmes principes de physiologie s'appliquent à tous les organismes vivants, c'est-à-dire aux hommes comme aux animaux : c'est en partie par la limitation de la quantité de boisson qu'on parvient à donner aux chevaux de courses le maximum d'énergie nerveuse et de contraction musculaire. Les boissons chaudes ont le grand avantage d'amener beaucoup plus rapidement que les boissons froides le rassasiement; l'extinction de la soif.

La simple eau chaude en boisson a été à plusieurs reprises considérée comme un élixir de longue vie. Nombre de gens se sont astreints à ne boire que de l'eau chaude et généralement se sont bien trouvés de ce régime.

Aux Etats-Unis, l'eau chaude est depuis quelques années un remède à la mode, c'est une manie, un système, on l'appelle du nom de son inventeur : la méthode Salisbury.

« On voit, dit un correspondant, des passants, dans les rues, s'arrêter dans les pharmacies pour ingurgiter un grand verre d'eau chaude, une heure avant le repas. C'est leur apéritif. »

Cette eau doit être non tiède, mais chaude, de 35 à 39 degrés. L'eau chaude est un tonique, l'eau tiède un émollient. La quantité d'eau à absorder est variable suivant les cas, elle oscille entre un *demi-litre et un* litre par jour : il est nécessaire que chaque absorption précède le repas d'au moins une heure et qu'elle n'ait pas lieu d'un seul coup, mais bien par gorgées assez espacées.

Pour rendre l'eau chaude moins fade et plus agréable au palais, on peut, sans inconvénient l'additionner de quelques gouttes de citron. Les effets du régime *à l'eau chaude sont en premier* lieu une grande sensation de bien être éprouvée par les individus : les urines sont limpides, sans nuages albumineux et sans dépôts calcaires; la peau devient fraiche et rosée, le teint s'éclaircit; enfin, l'organisme est apte à supporter une plus grande dose de travail intellectuel et physique. Il parait que la méthode Salisbury a actuellement un nombre respectable d'adeptes en Amérique et en Angleterre.

NOTES DE LA MENAGERE

MENU DU JEUDI 16 MARS

POT-AU-FEU

BŒUF BOULLI SAUCE TOMATE

COTELETTES DE MOUTON

SALADE DE CRESSON

TOPINAMBOUR SAUCE BLANCHE

DESSERT

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Voici les résultats du rendage qui a eu lieu chez M. Castel, cabaretier, rue Nain: trois de cinq mort, les paires complementaires ont été gagnées par M. Mathon, de la rue de la Redoute. Les paires de plaisir étaient à 3 francs. Beaucoup d'amateurs, grande animation. On annonce une grande partie pour le lundi de Pâques.

— Jeudi 16 mars, rendage pour 50 francs chez M. Dugardin, contre la Brasserie Saint Eloi. Paires de plaisir à 20 francs.

— Dimanche 19 mars, rendage chez M. Mulliez, route de Croix.

— Dimanche 19 mars, Rendage de la partie de 100 francs contre le « Noir Bonnet » chez M. Edmond Mulliez, cabaretier, route de Lille. Tous poulets. Mise au parc à 5 heures 1/2.

— Lundi 20 mars, rendage contre M. Louis Foelix.

— Dimanche 19 mars, un 2/3 mort chez M. Deltour, au café du Commerce, contre Ledeghem. 1re paire citée pour 50 francs. Tous poulets ne dépassant pas 6 livres. Mise au parc à cinq heures.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

TOURCOING. — Dimanche 12 mars a eu lieu un concours de pigeons sur Lille entre deux amateurs de la ville.

Les pigeons lâchés à Lille, à 11 heures du matin sont arrivés au pigeonnier à 11 h. 12.

LES CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX. — Beaucoup d'amateurs s'étaient donné rendez-vous, hier à quatre heures, chez M. Arthur Mesplomb, cafetier, a l'angle des rues d'Inkermann et de Sébastopol, entre deux chiens remarquables, « Bill » à M. Boite et « Marquis » à M. Gussens; chaque chien avait 5 rats à exterminer ; l'enjeu était de 20 fr. La mise au parc a eu lieu à cinq heures et demie ; c'est « Marquis » qui est resté vainqueur : il a détruit les cinq rats en douze secondes et demie. « Bill » ne l'a distancé que d'une demi-seconde (13 secondes). De nombreux paris ont été engagés à cette partie qui a été fort animée.

JEUX DE BOULE A LA PLATINE

ROUBAIX. — Dimanches 19 et 26 mars, à l'estaminet du « Cochon rouge » rue de l'Epeule, 251. Mise, 0.25 centimes. Le jeu commencera à 3 h. du soir.

CROIX. — Dimanche de Pâques, 2 avril, « A la réunion des *bouleurs* », près la barrière de l'Allumette, 100 fr. de prix en espèces. Mise, 0.25 centimes.

TOURCOING. — Le dimanche des Rameaux, 26 mars, et dimanche de Pâques, 2 avril, chez le sieur Lucien Leveugle, anciennement chez Verriest. 600 francs de prix en espèces : 1er 150 fr.; 2e 115; 3e 100. Deux primes de 10 francs pour le premier dimanche. La mise est de 60 centimes seulement. On pourra en prendre 6. Le jeu est à l'essai à partir d'aujourd'hui 12 mars 1893.

— Le dimanche 19 mars, 120 francs de prix chez le sieur Depoortère Olivier, anciennement chez Gillot, au Nouveau Faubourg, coin des rues de la Latte et de Menin. Mise : 30 centimes.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir). Direction Mme veuve G. Deschamps. — Bureau à 7 h. 0/0. Rideau à 7 h. 1/2. — Jeudi 16 mars. — Entrées de faveur généralement suspendues. Au bénéfice de M. Henri Couvreur, comique grime, laruette. — LA GUERRE AU DAHOMEY, grand drame militaire en 5 actes et 8 tableaux. — On commencera par : EVINCES, comédie en 1 acte.

BIBLIOGRAPHIE

Revue des Deux-Mondes. — *Livraison du 15 mars.* — I. *Les Juifs sous la domination grecque*, par M. Ernest Renan ; II. Honneur de femme, deuxième partie, par M. Adolphe Chenevière ; II. En Judée, première partie, par M. André Chevrillon ; IV. Idylle Mazovienne, par Mme Marguerite Paradowska ; V. Le Mexique sous la Présidence du général Porfirio Diaz, par M. Claudio Jannet ; VI. La sédition du 1er décembre 1789 à Toulon, première partie, par M. George Duruy ; VII. La France et le pape Léon XIII, par M. Charles Benoist ; VIII. La psychologie expérimentale, d'après les travaux du congrès de Londres, par M. Alfred Binet ; IX. Le procès du maréchal Ney, par M. le vicomte Eugène Melchior de Vogüé, de l'Académie française ; X. Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire ; XI. Le mouvement financier de la quinzaine ; XII. Bulletin bibliographique.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 15 mars 1893 sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la Revue.

Toute traduction ou reproduction des travaux de la *Revue des Deux Mondes* est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'étranger. 34[illegible]

Caoutchouc Industriel

Emile DEGRAVE

ROUBAIX

TÉLÉPHONE N° 233 33469

TÉLÉPHONES PERFECTIONNÉS

pour réseaux et lignes privées

Sonneries et Appareils Électriques

PARATONNERRES

PORTE-VOIX, CONTROLEURS DE RONDES, etc., etc.

Ele RAVET

EXPERT DU GOUVERNEMENT

27, Rue de la Gare, 27 ROUBAIX Téléphone n° 409 | 51 bis, Bd de la Liberté LILLE Téléphone n° 240

ABONNEMENTS ET ENTRETIENS

33[illegible] 0559

AGENDA DES INDUSTRIES TEXTILES

POUR 1893

à l'usage des industriels, employés et contre-maîtres

Cet agenda contient de nombreuses indications se rapportant à la laine, au coton et aux autres textiles : barêmes, comptes de revient, renseignements sur les ventes publiques de Londres et de Liverpool, numérotage des fils, mécanisme des marchés à termes sur laines peignées, nomenclature des Chambres de commerce françaises à l'étranger, liste de fournisseurs des industries textiles, etc., etc.

Elégant et solide Agenda de poche, relié en jolie percaline, tranche rouge.

En vente au prix de 0,60 c. au bureau du journal 17, rue Neuve, à Roubaix.

« LINGERIE MODÈLE »

Mme M. **BECKERS** a l'honneur de faire part aux Dames qu'elle vient d'ouvrir à *LILLE, 13 bis rue Faidherbe* (ancienne rue de la Gare), **un Magasin de Lingerie de luxe. Trousseaux et Layettes.**

Son expérience, dans cette spécialité si délicate et toute de goût, lui a permis de faire des assortiments très variés qui la mettent à même de soumettre aux clientes qui voudront bien s'adresser à elle des **Articles** *de création nouvelle.*

Mme M. BECKERS se mettra très volontiers à la disposition des Dames qui désireraient être guidées dans leurs achats.

« LINGERIE MODÈLE », 13 bis, rue Faidherbe, LILLE 34[illegible]

TAPIS ET TENTURES

Foyers, Carpettes, Portières, Tapis, Moquette, Aubusson. Spécialité de Tapis de table en peluche, soie et laine.

DÉPOT DE FABRIQUE

POSE DE TAPIS

Il sera réservé un **escompte de 5 à 8 0/0** *aux personnes qui voudront bien nous charger de leur installation.*

L. DECRAENE-MATHIEU

28, Rue de la Gare, ROUBAIX

OUVRAGES d'agrément

BRODERIES

EN TOUS GENRES

Tapisseries fantaisie

ET DE STYLE

ORNEMENTS D'ÉGLISES

ECHANTILLONNÉS

FOURNITURES

pour tous ouvrages

LEÇONS A DOMICILE

34044

COMMERÇANT pouvant disposer de temps pour voir clientèle et ayant place dans son magasin, pour mettre marchandises, demande représentation ou dépôt (à commission). G. Brossier, 48, rue de Chabrol, Paris. 34102

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 13 mars.

Le cours de l'or est à 314 .. piastres papier monnaie.

MARCHES D'IMPORTATION

Anvers, 15 mars.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité 251 balles Plata et ... **b. Australie.**

Anvers, 14 mars.

Dans la première séance de la 2e série d'enchères de laines, il a été offert 2,970 balles et vendu 1.117 balles.

Acheteurs nombreux. Bonne animation. Les prix, pour les quantités adjugées, accusent en moyenne 10 centimes de hausse sur les cours des dernières enchères. Agneaux très recherchés. Les laines d'Australie, bien disputées, ont obtenu une avance de 1/2 à 3/4 d. sur les prix de clôture des ventes de Londres en février.

Le Havre, 14 mars.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — On continue a traiter beaucoup d'affaires à terme, la cote de ce matin a été laissée sans changement sauf pour mars qui a été haussé de 50 cent.; ensuite on a encore payé 50 cent. et 1 fr. de plus que *la cote.*

Cette après-midi la cote a été haussée de 50 c. pour mars et avril, de 1 fr. pour les autres mois marché soutenu.

A terme, on a traité 2,275 balles dont détail suit :

400 balles Buenos-Ayres sur mars de 149 à 150; 1100 b. dito sur avril de 149.50 à 150.50; 325 b. dito sur mai de 150 à 151; 125 b. dito sur juin de 151,50 à 152; 175 b. dito sur juillet de 152 à 153; 75 b. dito sur août 154 et 75 b. dito sur septembre de 154 et 154,50.

Voici les cours de clôture : mars 150,»»; avril 150,»»; mai 151,»»; juin 152,»»; juillet 153,»»; août 154,»»; septembre 154,50; octobre 155,»»; novembre 156,»»; décembre 156,50 ; janvier 157.

Marseille, 12 mars.

(Avis de M. Charles Sauereccin.)

Nous ne pouvons que confirmer nos derniers avis. La situation du marché n'a pas changé. Toujours bonne demande, mais rareté de marchandises.

Nos cours établis restent très fermes.

On a payé : Alep blanche suint, fr. 1.025 à 1.05; Khorassan, 2e tonte, B, fr. 1 ; 1re tonte, MB, fr. 1.10; Turkestan, gris, fr. 0.90 à 1.025; débris Constantine, fr. 0.80 ; Bengasi lavée, fr. 1.15 à 1.25; Khorassan, 1re tonte, B, fr. 1.65; Alep blanche lavée piquée, fr. 1.60.

(Avis de M. B. Caune)

Toujours de l'activité dans la demande paralysée par la pauvreté de notre stock.

Ventes de la semaine : Khorassan, 2e tonte, B, 1,59 ; dito 1re tonte, N, 1,10 ; M B, 1.1. Turkestan, 1re tonte, G C L, 1,05; A G L, 1,02 1/2. Georgie, 2e tonte, B, 1,2750. Nouka, 2e tonte, A B, 1,3 ; B, 1,22 1/2. Benghazi, B S, 0,60 à 0,67 1/2; B D, 1,15. Débris Kabyle de Constantine, 0,80; Alep lavée, B 2, 1,69 ; G C, 1,50. Stock, 8,031 balles.

MARCHES DE CONSOMMATION

ALLEMAGNE

Berlin, 13 mars.

(De notre correspondant particulier)

La vente d'étoffes de laine et de demi-laine, a été, cette semaine plus calme que les semaines précédentes ; malgré cela l'envie d'acheter se maintient pour certains principalement pour des étoffes de drap. Le commerce des articles d'hiver s'est animé un peu, mais les consomateurs n'en ont pas traité de lots importants ; ce sont les commissionnaires qui ont opéré. Les fabricants de bonneterie, de cette ville ont des ordres assez considérables pour l'été, à tel point qu'ils peuvent y suffirent à peine.

Le commerce de la branche de lainage est relativement calme, les ordres du pays arrivent assez lentement. La situation du commerce de fils a à peine sensiblement changé au regard de la semaine précédente, sont principalement demandés pour le moment les fils cardés écrus et mélangés pour lesquels on s'attend à de très bonnes affaires d'automne et d'hiver. Les fils peignés ont été de nouveau plus demandés, les filateurs maintiennent leurs prix. Cependant les ventes de fils peignés ne sont pas si considérables que les années passées à la même époque.

Les ventes de fils de laine artificielle ont diminué excepté les gros numéros (fils à trame) qui sont beaucoup demandés et dont les prix haussent tous les jours. Les ventes de fils de Mungo ne sont pas considérables. Le commerce de fils de coton est